



## **Ni Una Menos - Pour une lutte contre les féminicides, maintenant!**

En Suisse, une femme est tuée toutes les deux semaines par son mari, son compagnon, son ex-partenaire, son frère ou son fils. Chaque semaine, une femme survit à une tentative de féminicide. Ce chiffre pourrait être encore plus élevé. En Suisse, il n'existe pas de service officiel qui recense les féminicides et qui tient des statistiques sur les homicides en raison du genre.<sup>1</sup> Les facteurs de risques sont identifiés et pourtant le nombre de féminicides reste stable. C'est pourquoi le PS se positionne pour une approche globale et cohérente de lutte contre les féminicides, reprenant les quatre piliers de la convention d'Istanbul — prévention, protection, poursuites, et politiques coordonnées —, et exigeant des mesures adéquates qui permettront en Suisse de lutter contre les féminicides.

### **Prévention**

La prévention est un aspect clé dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Dans ce contexte, une formation régulière pendant la scolarité obligatoire représente une solution efficace pour sensibiliser les élèves à ce thème, notamment pour déconstruire les stéréotypes de genre. En outre, elles et ils doivent être informé·es de manière proactive de leurs droits, des ressources et des offres de conseil existantes. Plus tard également, dans la vie professionnelle, la prévention doit toujours être présente. Les employeuse·eurs doivent être tenu·es d'organiser régulièrement des formations et des séances d'information sur la prévention des violences sexuelles et sexistes. En outre, elles et ils doivent intégrer cet aspect de la vie dans leurs politiques de protection des employé·es en proposant notamment un service d'assistance indépendant pour la violence sexuelle et sexiste. En dernier lieu, la société dans son ensemble doit être informée. La Confédération et les cantons doivent être tenus de mener des campagnes d'information régulières sur la violence sexuelle et sexualisée. Ces informations et offres de conseil doivent également être rendues visibles et accessibles à l'ensemble de la société. La prévention passe également par la lutte contre la récidive. Dans ce cadre, un programme pour les auteur·es de violence doit être mis en place afin de diminuer le risque de récidive.

### **Protection**

Les dispositifs de prise en charge des victimes souffrent de trop de différence d'un canton à l'autre. Or, afin de réduire les risques dès les premiers signes de violence, un système de protection efficace et lisible permet d'éviter l'escalade. En 2023, la Suisse ne compte que 18

---

<sup>1</sup> <https://www.stopfemizid.ch/deutsch#de1>

foyers d'accueils spécifiquement dédiés aux femmes<sup>2</sup>. Ceux-ci ont un taux d'occupation moyen de 72%, mais relèvent dans le même temps refuser ou réorienter régulièrement des victimes par manque de place.

Des normes fédérales doivent urgemment être émises pour que chaque canton compte au moins un foyer spécialement habilité à la prise en charge de victimes de violences conjugales et de leurs enfants et que le nombre de lit par habitant-e s'élève au moins à 1 pour 5'000.

De plus, ces espaces d'accueil doivent être complétés par un dispositif de points de contact décentralisés atteignables dans plusieurs modalités et complémentaire au système de réponse en cas d'urgence déjà existant: une formation particulière des standardistes des centrales téléphoniques d'urgence aux enjeux de violence conjugales doit être mise en place au niveau national ainsi qu'un numéro de téléphone disponible en tout temps spécialisé dans le soutien à distance et un site national doté d'un live-chat.

La lutte contre les féminicides requiert une approche globale englobant aussi des réformes législatives. Parmi les facteurs de risque avérés, la possession d'armes à feu se démarque indéniablement.<sup>3,4</sup> La facilité d'accès à ces armes accroît le péril de violence domestique et de féminicides, justifiant ainsi des ajustements législatifs pour restreindre leur disponibilité.

**Tout pousse à durcir drastiquement la loi en ce qui concerne l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu en Suisse.** Le permis d'acquisition d'armes doit devenir une exception. Les vérifications de casier judiciaire et la prise en compte des antécédents de violence domestique doivent être systématiques lors de l'octroi de ce permis.

**Pour favoriser une désescalade effective, la mise en place d'une campagne nationale encourageant la remise volontaire d'armes à feu est impérative.** De plus, des études sur le nombre d'armes illégales en Suisse doivent urgemment être lancées afin d'avoir des données sur la situation et pouvoir la réguler.

## **Poursuites**

**Une formation nationale des forces de police et d'intervention rapide est nécessaire afin de permettre une prise en charge adaptée et sécurisante des victimes de violence.**

La présence de personnes expertes des questions de violence conjugale devrait également être systématisée au sein de chaque organe d'intervention. Aujourd'hui encore, de trop nombreuses victimes relèvent une prise en charge lacunaire et stigmatisante lors du contact avec les forces de l'ordre qui vient alourdir leur trauma.

Les enquêtes et les poursuites relatives aux violences à l'égard des personnes FLINTA doivent reconnaître l'injustice de la violence de genre et ne pas dépendre exclusivement d'une dénonciation ou d'une plainte de la victime. Elles peuvent également se poursuivre même si la victime retire sa déclaration ou sa plainte. Les termes adéquats, tels que "féminicides", doivent être adoptés par les forces de police et relayés par les médias. Les procédures judiciaires doivent être menées avec respect à toutes les étapes, en évitant tout comportement

---

<sup>2</sup> Bureau fédéral de l'égalité entre les hommes et les femmes. (2023). Chiffres de la violence domestique en Suisse. Bern: Département fédéral de l'intérieur.

<sup>3</sup> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/69543.pdf>

<sup>4</sup> Ces études révèlent que près de 67 % des homicides au sein du couple et 57 % des autres homicides familiaux sont commis avec des armes à feu, sur la période 2009 à 2016.

ou discours culpabilisant qui se voudrait d'enlever de la culpabilité à l'agresseur. Au contraire, elles doivent tenir compte des circonstances aggravantes, telles que les relations intimes entre la victime et l'auteur du crime, les agressions contre des personnes vulnérables ou en présence d'enfants, la complicité d'autres individus, l'usage de violence extrême ou de préjudices psychologiques, les menaces d'armes, ainsi que les antécédents de crimes similaires.

### **Politiques coordonnées**

Pour réellement combattre les féminicides, une approche coordonnée est incontournable. Pour y parvenir, il est tout d'abord primordial d'initier des recherches approfondies dans ce domaine actuellement sous-étudié, que ce soit sur la prévalence, les facteurs de risque, ou encore les armes. Une coopération efficace doit être instaurée entre le pouvoir judiciaire, les institutions, les organisations et la société civile. En effet, les associations société civile et les ONG s'avèrent essentielles et doivent être reconnues comme des partenaires stratégiques et bénéficier d'un soutien conséquent. **Ainsi, il faut assurer un financement adéquat à l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les féminicides.**

De toute évidence, la lutte contre les féminicides en Suisse doit être implémentée de façon claire, efficace et structurée à tous les niveaux de la société. Cette problématique doit être attaquée au plus vite, par la mise en place de mesures fortes.

### **C'est pourquoi le PS :**

... exige l'élaboration d'un programme de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes pour les élèves mais aussi pour les entreprises;

... exige l'émission de normes fédérales contraignantes concernant le nombre de foyers habilités à la prise en charge de victimes de violences conjugales et de leurs enfants afin que le nombre de lit par habitant-e atteigne 1 pour 5'000 ;

... exige l'élaboration d'un dispositif de points de contact décentralisés atteignables dans plusieurs modalités et complémentaire au système de réponse en cas d'urgence déjà existant ;

... propose le durcissement de la loi sur l'accessibilité et la disponibilité des armes à feu en Suisse à l'Assemblée fédérale ;

...exige la mise en place d'une formation nationale pour les forces de police et d'intervention rapide et la systématisation de la présence d'expert-es en violence conjugale au sein des organes d'intervention ;

... soutien une coordination des efforts entre le pouvoir judiciaire, les institutions, les organisations et la société civile et le financement nécessaire pour une lutte efficace contre les féminicides.

Le PS défend des mesures fortes pour éradiquer les violences sexuelles et sexistes et mettre fin aux féminicides en Suisse. Cela requiert une approche coordonnée, une volonté politique ferme et une mobilisation continue en faveur de l'égalité des genres et de la sécurité pour toutes les personnes FLINTA. Le PS se veut à l'avant-garde de cette lutte cruciale pour une société plus juste et équitable.